



## Avis de publication

MAIRIE DE JASSERON

Monsieur le Maire de Jasseron certifie que le registre des délibérations du Conseil municipal dont la séance s'est tenue le 13 décembre 2022 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui à la mairie, située 53 rue Julien Manissier.

Toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en préfecture le 14 décembre 2022 et sont exécutoires à compter du 14 décembre 2022, date de publication.

Listes des actes publiés :

- délibération n°CM2022.12-01 du 13 décembre 2022 relative à la modification du tableau des effectifs  
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2022.12-02 du 13 décembre 2022 relative à la prise en charge des dépenses d'investissement 2022 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023  
➡ vote à l'unanimité (17 voix pour ; 0 voix contre ; 2 abstentions ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2022.12-03 du 13 décembre 2022 relative à la désignation du représentant de la Commune au sein de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)  
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2022.12-04 du 13 décembre 2022 relative à l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale (secteur Revermont Sud)  
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- rapport n°CM122022-05 relatif à la division et cession de la parcelle cadastrée n°AD 633 au profit de Monsieur et Madame Pierre OLLIER  
➡ retrait du dossier de l'ordre du jour
- délibération n°CM2022.12-05 du 13 décembre 2022 relative à la dénomination des voies publiques et privées ouvertes à la circulation au lotissement « Le Domaine des Chênes » à Jasseron  
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2022.12-06 du 13 décembre 2022 relative à l'inscription à l'état d'assiette 2023 des coupes dans la forêt communale de Jasseron  
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

**Avis affiché ce jour dans le lieu indiqué ci-dessus.**



Fait à Jasseron, le 14 décembre 2022

Sébastien GOBERT,  
Maire